

COLLECTIVITÉ : PIERRERUE

Tableau d'avancement au GRADE DE Adjoint Administratif principal de 1^{ère} classe

ÉTABLI APRÈS AVIS DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE

(en application de l'article 80 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984)

CATÉGORIE A, CATÉGORIE B, CATÉGORIE C (1)

ANNÉE 2019

| NUMÉRO D'ORDRE (2) | NOM DE L'AGENT | GRADE ACTUEL | CATÉGORIE D'EMPLOI | GRADE D'AVANCEMENT | DATE À PARTIR DE LAQUELLE L'AVANCEMENT DE GRADE EST POSSIBLE |
|-----------------------|----------------|--|-----------------------|--|--|
| 1 | DEJEANT | Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe | C | Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe | 07/03/2019 |

(1) barrer la mention inutile.

(2) les fonctionnaires ne peuvent être promus par la collectivité que dans l'ordre du tableau.

A Pierrerue, le 07/03/2019

Signature de l'autorité territoriale et cachet



Le Maire
P. Bardy